

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 NOVEMBRE 2012

Le conseil municipal s'est réuni en mairie mercredi 14 novembre 2012, à 18 h 30, sous la présidence de François ANDRE, Maire.

Absents excusés : Morgane CALVEZ, Romain SALOU, Jacky PEDEN, Arnaud QUELENNEC.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN – M. le Maire informe le conseil des ventes immobilières en cours pour lesquelles, il n'a pas exercé le droit de préemption de la commune :

→ Vente d'un terrain à bâtir situé à Reuneubeul, d'une superficie de 1 572 m², par les consorts MEAR à M. et Mme Alain PASQUALI.

→ Vente d'un terrain à bâtir situé à Reuneubeul, d'une superficie de 1 572 m², par les consorts MEAR à M. Franck DE MARTIGNY et Mme Sylvie MESGUEN.

→ Vente d'une bande de terrain situé à Bel air, d'une superficie de 172 m², par M. et Mme BURGAUD, à M. et Mme René PREMEL.

→ Vente d'une maison située à Bédiez, par M. et Mme Jean Pierre PERON, à M. VITALE.

→ Vente d'une maison d'habitation à 13, Golvezou, par les consorts CORRE, à Mme CHOLLET.

AMENAGEMENT HANGAR COMMUNAL – M. le Maire est autorisé, à l'unanimité, à signer un marché avec la SARL MENEZ de GUICLAN pour le lot n°5 « entretien couverture » pour un montant TTC de 8 693 € 46.

GARDERIE – ACCUEIL LOISIRS – A compter du 1^{er} janvier 2013, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs de la manière suivante :

- Forfait mensuel : 55 € (y compris pour le mois de juillet)
- ½ journée sans repas, ou présence après l'école (facturation à la présence) : 4 €
- ½ journée avec repas (facturation à la présence) : 4 € + prix du repas facturé par la SODEXO (3 € 22 aujourd'hui)
- Journée (facturation à la présence) : 10 €

Philippe BERGOT informe le conseil des projets en cours destinés à faire évoluer le service :

Des travaux de réaménagement des locaux ont été entrepris afin d'augmenter la capacité d'accueil. La structure doit en effet faire face depuis quelques mois à une augmentation sensible des inscriptions, notamment des enfants de moins de 6 ans, avec le risque parfois d'être dans l'obligation de refuser des demandes. La nouvelle organisation sera effective pour les vacances de Noël.

Afin d'améliorer les services proposés, un questionnaire de satisfaction a été remis aux familles utilisatrices. Une synthèse des réponses sera restituée lors d'une réunion proposée aux parents.

Enfin, avec le soutien du coordinateur « enfance-jeunesse » de la C.C.B.K., Mickaël CHALOUNI, un projet éducatif et un projet pédagogique seront élaborés dans les prochains mois afin de fixer les

orientations et les objectifs à atteindre pour que la structure corresponde aux besoins de la commune et des usagers.

BUDGET – DECISIONS MODIFICATIVES – Quelques ajustements budgétaires sont nécessaires. A l'unanimité le conseil municipal autorise le maire à y procéder.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BAIE DU KERNIC – Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au transfert « sport, limité à la participation en fonctionnement et investissement au projet de piscine de la Côte des Légendes ».

CENTRE D'EXPLOITATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES A PLOUESCAT – Sur proposition de la Communauté de communes de la Baie du Kernic, le conseil adopte une motion pour le maintien du centre d'exploitation de Plouescat, dont le Conseil Général envisage le déplacement à St Pol de Léon.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE - Le schéma départemental adopté par arrêté préfectoral du 27 décembre 2011 prévoit la fusion du Syndicat Intercommunal des copropriétaires de la Trésorerie de Plouescat avec la Communauté de Communes de la Baie du Kernic. L'avis du conseil municipal est sollicité pour entériner cette décision. A l'unanimité, le conseil donne un avis favorable qui n'impliquera pas de transfert de charges.

TARIF POSE DE COMPTEUR D'EAU – Le conseil municipal fixe à 150 € la prestation de pose des compteurs d'eau au lotissement de Penn Ar Rumiadou en cours de viabilisation.

REGLEMENT DU SERVICE DES EAUX – Ce règlement est modifié pour tenir compte de l'évolution de la réglementation. Il est consultable en mairie ou sur le site internet de la mairie.

CESSION DE TERRAIN : Le conseil municipal autorise le Maire à procéder à la régularisation de l'acte de cession de terrain à M. et Mme François PIRIOU à la Gare.

AFFAIRES DIVERSES – M. le Maire rend compte au conseil :

→ De la réunion de la commission des travaux concernant l'aménagement de l'espace laissé libre par le démontage du hangar qui servait d'atelier à la commune au bourg. Le Maire est autorisé à prendre contact avec les propriétaires de la maison voisine afin de négocier une éventuelle cession partielle aux conditions fixées par la commission.

→ De la cession de terrain à Bédiez : Accord de principe du conseil. Un document d'arpentage est en cours d'élaboration.